



Décembre 2010 - N° 92

Les déchets des exploitations agricoles en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 1 - Bilan 2009

Cette publication s'inscrit dans le cadre du partenariat établi entre la Chambre d'Agriculture et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher. Elle dresse un **état des lieux des différentes campagnes menées auprès des exploitations agricoles du Loir-et-Cher** pour collecter les déchets phytosanitaires (emballages vides et produits eux-mêmes), les big-bags et les films agricoles, les déchets de soins vétérinaires et les huiles usagées.

Le fonctionnement de la filière de collecte et de traitement de ces types de déchets repose sur le principe de "la responsabilité élargie au producteur" : elle concerne les utilisateurs, en bout de chaîne, mais également les distributeurs, les fabricants et les importateurs du produit à l'origine du déchet. Placée sous l'égide d'ADIVALOR (société privée sans but lucratif), la filière bénéficie de l'appui des chambres d'agriculture et de certains organismes professionnels pour relayer l'information auprès des agriculteurs et coordonner l'organisation des collectes. ADIVALOR définit les modalités techniques de celles-ci, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets.

En 2009, environ **72 tonnes d'emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP)** ont été récupérées en Loir-et-Cher, soit 12 % du volume récupéré dans la région. **Le taux de collecte** pour ce type de déchets (**75 %**) a beaucoup augmenté au cours des dernières années et **le département compte parmi ceux où il est le plus élevé** (moyenne nationale : 66 %).

Les quantités collectées de **produits phytosanitaires non utilisables (PPNU)** sont devenues **marginales : 1,5 tonne en 2009**. Les premières opérations de ramassage, orchestrées à partir de 1999, avaient en effet permis de liquider une grande partie des stocks historiques (182 t réunies à la faveur de 5 campagnes). Il semblerait aussi que l'usage fait de ces produits par les professionnels du monde agricole soit de plus en plus raisonné.

Par ailleurs, **330 tonnes de films agricoles usagés** (principalement issus du maraîchage) ont pu être rapportées à l'un des six centres de collecte du département en 2009. Le résultat n'est pas connu à l'échelle des départements pour **les big-bags** mais **la région est en pointe pour ce type de récupération** (taux de collecte supérieur à 80 %). L'organisation de la filière a également permis de capter plus d'une centaine de tonnes d'huiles usagées. La distribution de fûts destinés au recueil des déchets de soins vétérinaires est elle aussi en plein essor.

Les efforts de la profession pour organiser les campagnes de collectes et sensibiliser les exploitants à ces questions semblent porter leurs fruits : les progrès accomplis sont importants. En revanche, on remarquera que la quasi totalité des déchets sont ensuite transportés hors des limites départementales pour y être incinérés ou traités afin d'être valorisés.

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) | 2 | Les Films Agricoles Usagés (FAU) | 5 |
| Les Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) | 4 | Les déchets de soins vétérinaires | 6 |
| Les Big-Bags et sacs plastiques d'engrais | 5 | Les huiles usagées | 6 |

Les déchets phytosanitaires

➤ Les collectes d'emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) se déroulent durant trois campagnes d'une semaine (janvier, mai et septembre) chez les distributeurs répartis en une vingtaine de sites dans le département.

➤ En 2009, quelque **72 tonnes d'EVPP ont été collectées** en Loir-et-Cher (+ 73,2 % en 5 ans) et 600 tonnes au niveau régional (en progression de plus de 113 % par rapport à 2004).

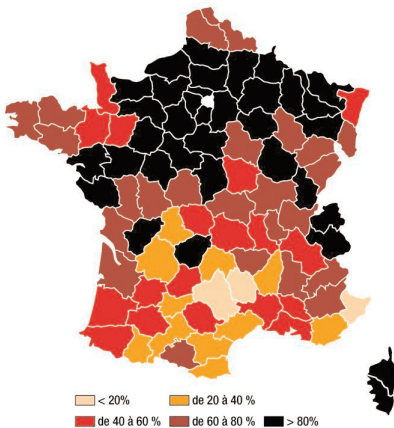
➤ Depuis 2003, le **taux de collecte d'emballages vides** a largement progressé. Il s'établit à **75 % pour le Loir-et-Cher en 2009** (4 points de moins que le taux régional mais 9 de plus que la moyenne nationale).

➤ Il a cependant légèrement reculé, il était de 83 % en 2008.

➤ Les taux de collecte fluctuent fortement d'un département à l'autre, délimitant une frontière entre le Nord et le Sud du pays.

➤ Avec un taux de 66 % la France est dans le trio de tête européen avec la Belgique (90 %) et l'Allemagne (76 %).

Taux de collecte 2008 des emballages vides collectés en France

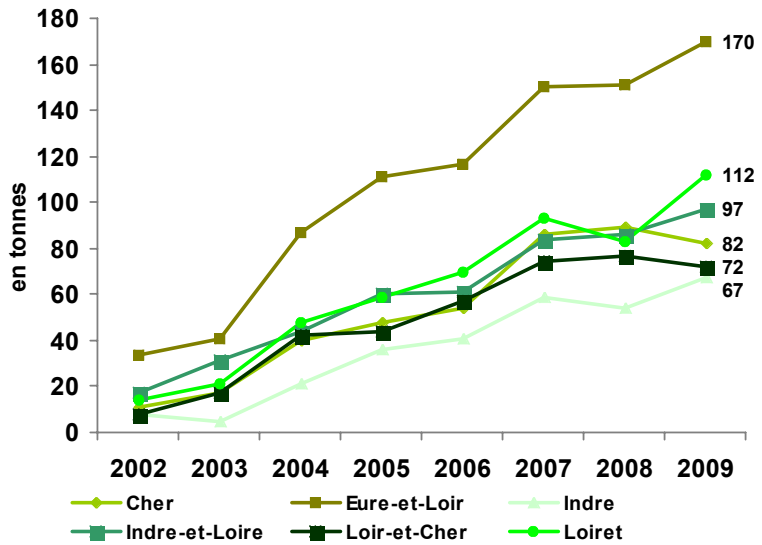


D'après source : ADIVALOR

Le taux de collecte est le rapport entre la quantité d'emballages collectés (année n) et la quantité d'emballages de phytosanitaires mis en vente (année n-1). Ce ratio permet ainsi de mesurer l'impact réel des collectes. Un taux de collecte de 75 % signifie que trois emballages sur quatre mis à la vente ont été collectés et détruits dans de bonnes conditions environnementales.

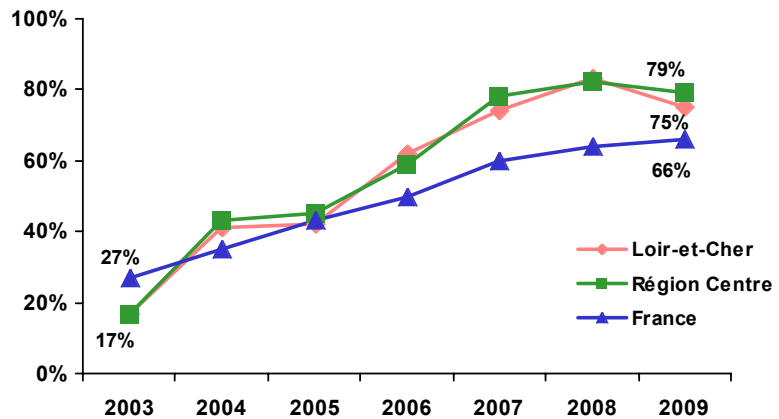
Les emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP)

Evolution des quantités d'EVPP collectées dans les départements de la région Centre



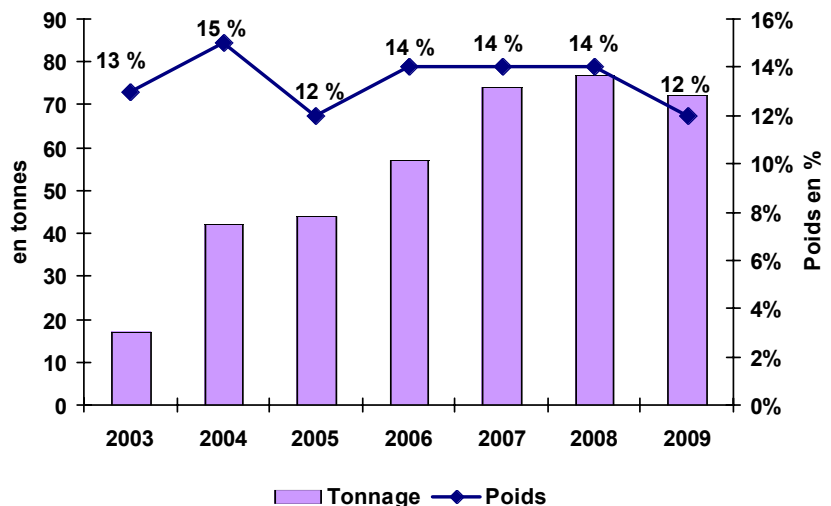
D'après source : ADIVALOR

Évolution comparée du taux de collecte d'EVPP



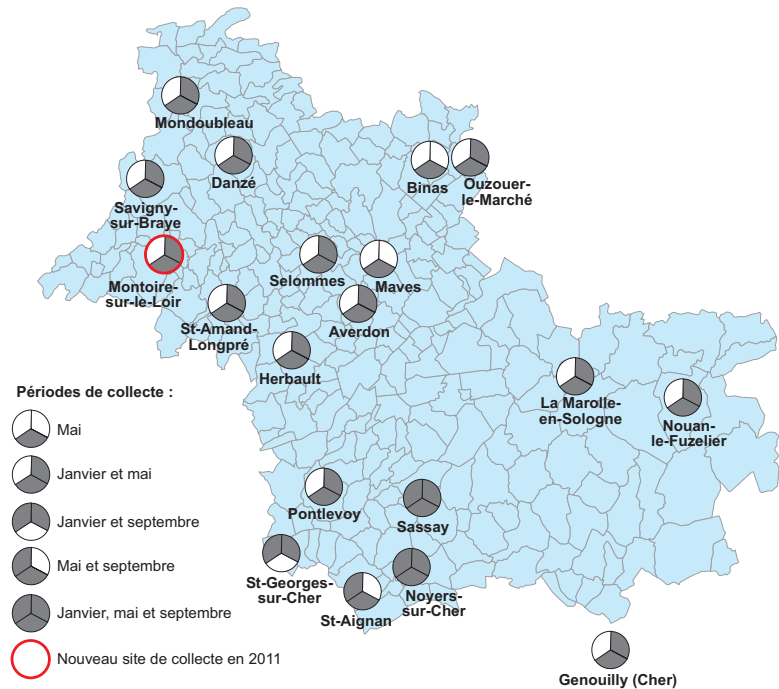
D'après source : ADIVALOR (estimation annuelle)

Evolution des quantités d'EVPP collectées et poids du Loir-et-Cher dans le total régional



D'après source : ADIVALOR

Les sites de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires en 2011



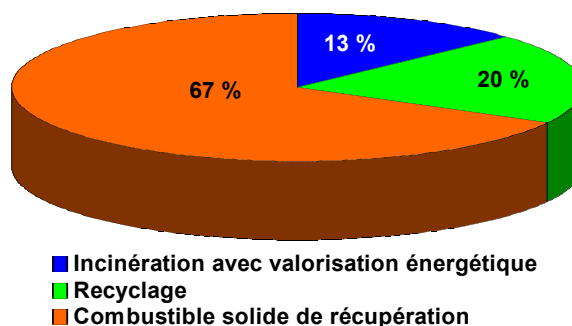
D'après source : Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher

Les sites de valorisation des emballages vides de produits phytosanitaires



D'après source : ADIVALOR

Répartition des quantités d'EVPP collectées en 2009 au niveau national selon le mode de valorisation



D'après source : ADIVALOR

➤ **Faute de filières locales de valorisation** des emballages vides de produits phytosanitaires, **le Loir-et-Cher exporte ses déchets vers l'extérieur.**

➤ 80 % des emballages sont incinérés en France. En effet, du fait de leur **haut pouvoir calorifique**, ils sont utilisés comme combustibles solides par les cimenteries ou les centres d'incinération valorisant l'énergie produite.

➤ La valorisation matière des bidons plastiques non souillés est en constante augmentation. Le recyclage est réalisé en conditions contrôlées, pour des usages bien identifiés : tubes pour l'industrie, gaines de protection des câbles électriques, etc.



D'après source : ADIVALOR

➤ **Les quatre premières campagnes de collecte réalisées avant 2009**, subventionnées par des fonds publics, ont permis d'éliminer une grande partie du stock historique de produits phytosanitaires non utilisables (PPNU). **182 tonnes** ont été collectées en Loir-et-Cher.

➤ Depuis 2009, l'élimination de ce type de déchet est prise en charge par la filière. On distingue les PPNU « récents » (fabriqués après 2003 et possédant le logo ADIVALOR), financés par la filière ADIVALOR et les PPNU « historiques », qui restent dorénavant à la charge du détenteur et dont le coût d'élimination est de l'ordre de 2 euros/kg.

➤ **En mai 2010, 1,5 tonne de PPNU a été collectée auprès d'une cinquantaine de détenteurs.** Cette évolution s'explique en partie par une utilisation des produits phytosanitaires davantage raisonnée.

➤ Au niveau régional, plus de 1 200 tonnes de PPNU ont été recueillies depuis la mise en place des collectes.

➤ Sur les 32 tonnes récupérées en 2009, plus de la moitié provenait du Loiret, le reste se partageant entre l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.

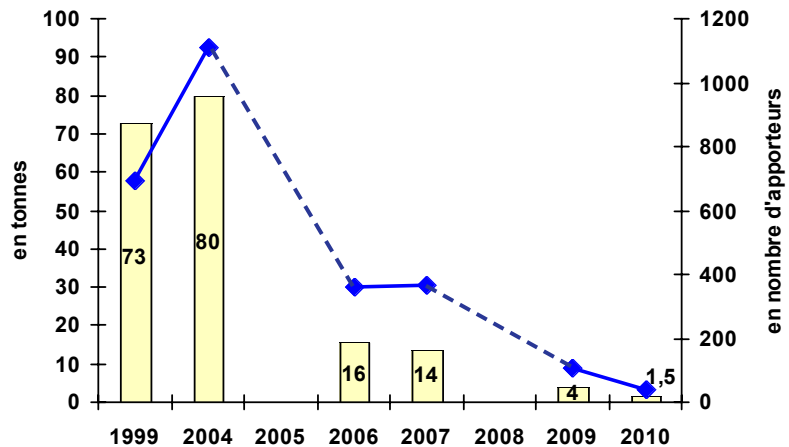
➤ Selon ADIVALOR, il resterait 2 000 tonnes de PPNU dispersées au niveau national dans environ 60 000 exploitations agricoles.

➤ **Les produits collectés en Loir-et-Cher sont dirigés vers le département de la Sarthe** pour y être traités puis éliminés. Après une phase de tri, effectuée dans un centre de traitement spécialisé dans l'élimination des déchets dangereux, les produits sont pour la plupart incinérés à haute température (1 100 °C) dans une usine valorisant l'énergie produite en générant de l'électricité.

➤ Les résidus d'incinération, comme les fumées, sont traités afin de limiter leur nocivité pour l'atmosphère ; quant aux cendres, elles sont enfouies en décharge spécialisée.

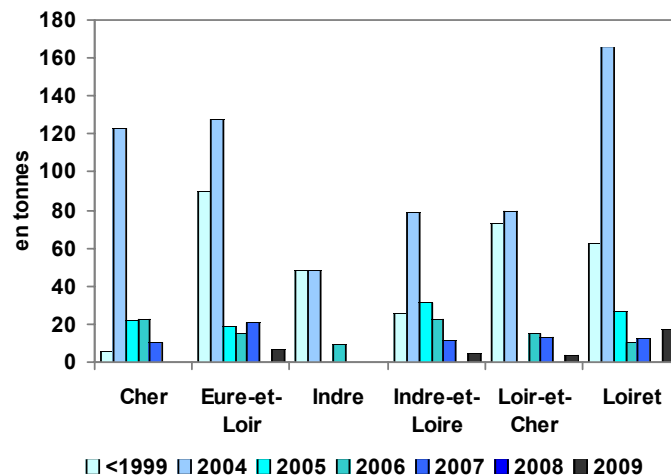
Les produits phytosanitaires non utilisables (PPNU)

Évolution des collectes de PPNU en Loir-et-Cher



D'après source : ADIVALOR

Évolution des collectes de PPNU en région Centre



D'après source : ADIVALOR

Les sites de valorisation des produits phytosanitaires non utilisables



D'après source : ADIVALOR

Les autres produits issus de l'activité agricole

Le big-bag est composé d'un mélange de polyéthylène (couche interne) et de polypropylène (couche externe).

- Chaque année en France 8 500 tonnes de big-bags usagés, non réutilisables, sont à récupérer auprès de 250 000 exploitants agricoles.
- On compte en moyenne **un big-bag par hectare** dans une exploitation.
- La **deuxième campagne nationale (2009)** a permis de **collecter 2 800 tonnes de big-bags**.
- Compte tenu des circuits de collecte, l'échelon le plus fiable en matière de statistique est la région car il existe de nombreuses interactions entre départements.
- Le taux national de collecte s'élève à 35 % (+ 10 points en un an). Les résultats sont toutefois très contrastés selon les régions. Le démarrage des opérations a été plus rapide **dans le Centre et en Lorraine**, où des actions pilotes étaient déjà en place depuis 2007 ; le **taux de collecte y est supérieur à 80 %**.
- Les déchets récupérés en Loir-et-Cher sont dans un premier temps conditionnés sur une plate-forme située en Indre-et-Loire puis transportés en Italie où il sont recyclés.

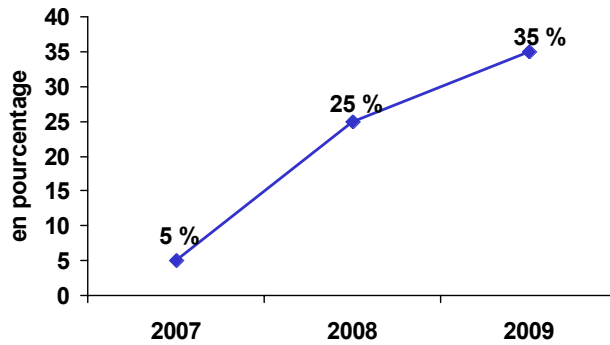
100 % des films collectés sont recyclés. Ils servent dans un grand nombre d'applications : pots pour l'horticulture, bacs de stockage, éléments de chantier pour le bâtiment...



D'après source : ADIVALOR

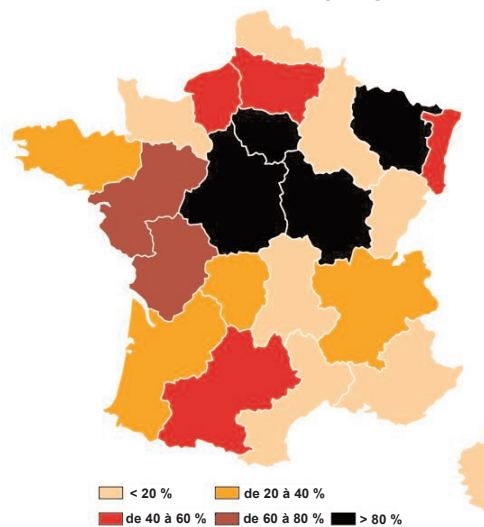
Les big-bags et sacs plastiques d'engrais

Evolution du taux de collecte au niveau national



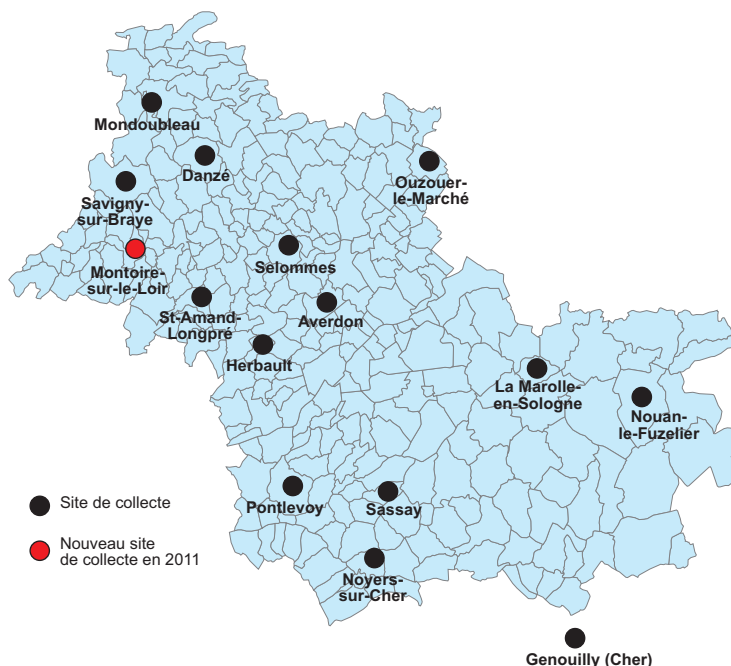
D'après source : ADIVALOR

Taux de collecte des big-bags 2008-2009



D'après source : ADIVALOR

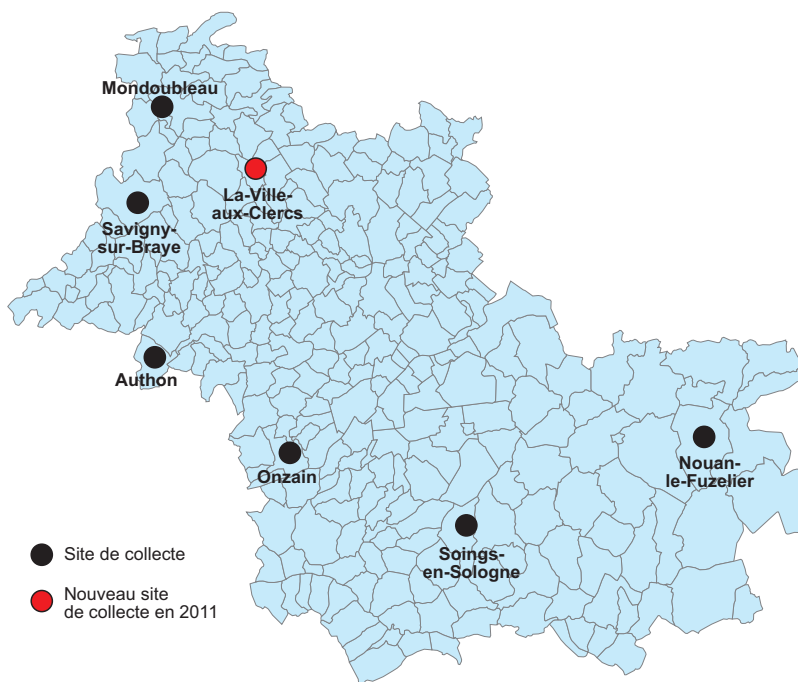
Les sites de collecte des big-bags en Loir-et-Cher en 2011



D'après source : Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher

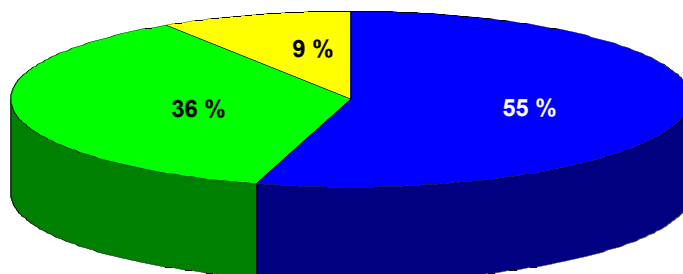
Les films agricoles usagés (FAU)

Les sites de collecte des films agricoles usagés en Loir-et-Cher en 2011



D'après source : Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher

Répartition des quantités de films agricoles usagés collectées en 2009 en Loir-et-Cher selon leur type



- Films de maraîchage (paillage, semi-forçage, serre)
- Films agricoles d'élevage (ensilage, enrubannage)
- Ficelles synthétiques

D'après source : Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher

Détermination du taux de souillure selon l'usage des films agricoles

| Films utilisés en élevage | Epaisseurs | Taux de souillure |
|---------------------------------------|-------------|-------------------|
| Ensilage | > 100 µm | < 20 % |
| Enrubannage | 25 µm | < 15 % |
| Films utilisés en maraîchage | Epaisseurs | Taux de souillure |
| Films de serres | > 120 µm | < 15 % |
| Films de tunnels | < 100 µm | < 50 % |
| Films translucides (asperge) | 25 à 60 µm | 50 à 70 % |
| Films de paillage (fraise, courgette) | 25 à 80 µm | < 50 % |
| Films à ourlets (asperge) | 60 à 150 µm | > 70 % |

D'après source : ADIVALOR

➤ La Chambre d'agriculture et le Groupement de développement agricole de Mondoubleau organisent des collectes locales de **plastiques usagés** d'ensilage et d'enrubannage depuis 1999.

➤ En 2006, l'opération Plastic'Attitude organisée par la coopérative Axéreal (ex-Agralys-Ligéa) a pris le relais. Près de **700 tonnes de déchets** ont été collectées sur les 5 sites (Mondoubleau, Authon, Savigny-sur-Braye, Soings-en-Sologne et Nouan-le-Fuzelier) au cours de **2006 et 2007**. Depuis 2009 un point de collecte supplémentaire est organisé à Onzain.

➤ En 2009, ADIVALOR a pris en charge l'organisation des collectes de films agricoles usagés (FAU) au niveau national, permettant ainsi d'en récupérer 15 000 tonnes.

➤ **50 000 tonnes** de films plastiques sont utilisés en agriculture **tous les ans en France**. Il est très difficile d'estimer la quantité réelle de plastique collectée car après utilisation, le taux de souillure en terre des FAU est élevé (jusqu'à 70 %) et varie selon les types de films et leurs conditions d'utilisation.

➤ Pour la seule année 2009, les quantités récupérées en **Loir-et-Cher** s'élèvent à **330 tonnes** (terre comprise).

➤ Ces plastiques ont été **acheminés vers le centre de traitement de Landemont (Maine-et-Loire) pour y être recyclés**. Les granules de plastique ainsi obtenus sont commercialisés auprès d'entreprises de plasturgie pour la fabrication de sacs poubelle, de films agricoles, de contenants (seau, tuyau)...



D'après source : ADIVALOR

➤ Les déchets de soins vétérinaires sont stockés dans des fûts (en vente auprès du Groupement de Défense Sanitaire du Loir-et-Cher ou auprès des vétérinaires participants).

➤ Une fois pleins, les fûts sont réceptionnés par les **dix cabinets vétérinaires prenant part à l'opération** avant d'être collectés par le Laboratoire de Touraine (Indre-et-Loire).

➤ Les réceptacles sont ensuite éliminés dans un centre de traitement agréé pour le traitement des déchets de soins à risques infectieux, à savoir, pour le Loir-et-Cher, le centre d'incinération de Blois.

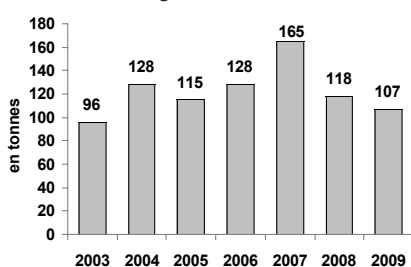
➤ De nombreux élevages sont de très petits producteurs de déchets de soins vétérinaires ; par conséquent, le temps de remplissage d'un fût est relativement long. Il est donc difficile de mesurer un taux de retour sur les fûts collectés.

➤ Depuis le début de l'opération, **il a été distribué plus de 950 fûts de 30 litres** (138 en 2006, 268 en 2007, 202 en 2008 et **342 en 2009**).

➤ **107 tonnes d'huiles usagées noires** provenant de l'agriculture ont été collectées en Loir-et-Cher en 2009 soit 14 % du volume régional.

➤ Après avoir été récupérées par un collecteur agréé, les huiles sont orientées vers des installations de traitement spécifiques.

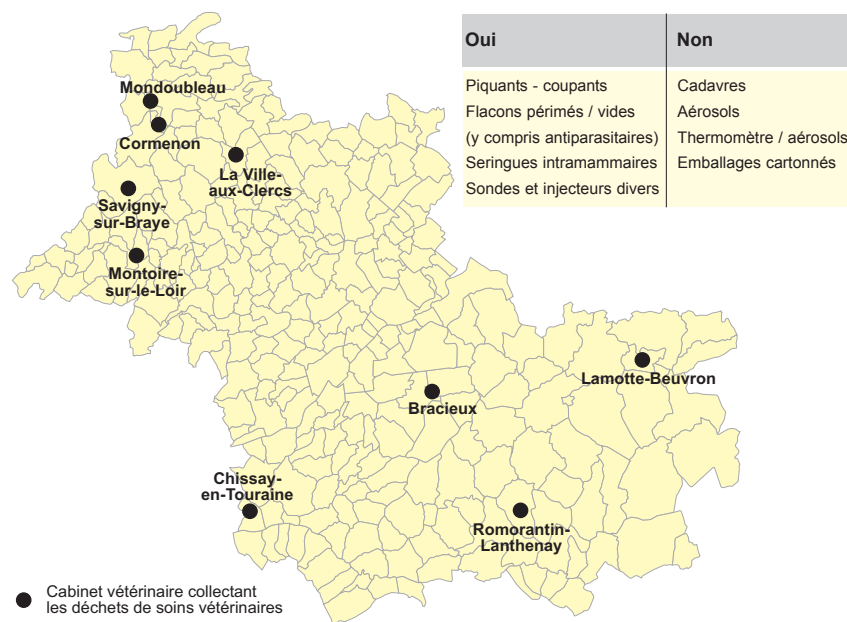
Évolution des collectes d'huiles usagées noires provenant d'exploitations agricoles du Loir-et-Cher



D'après source : ADEME

Les déchets de soins vétérinaires

Les sites de collecte et les types de déchets de soins vétérinaires acceptés



D'après source : Groupement de Défense Sanitaire du Loir-et-Cher

Les huiles usagées

Dans l'attente de la nouvelle directive sur les déchets, le cadre réglementaire du dispositif de ramassage et d'élimination des huiles usagées en France est fixé par le décret du 21 novembre 1979 modifié ainsi que les arrêtés du 21 janvier 1999.

Dans ce contexte, une filière s'est organisée autour des trois principaux types d'acteurs (détenteurs, collecteurs et éliminateurs) qui ont un certain nombre d'obligations à respecter.

Les huiles usagées collectées sont ensuite soit :

- **recyclées par régénération**, c'est-à-dire qu'après traitement, elles entrent dans la composition de lubrifiants. Une seule installation était agréée en France, fin 2008, située à Lillebonne en Seine-Maritime
- **valorisées énergétiquement** du fait de leur haut pouvoir calorifique. Elles intéressent de nombreuses installations consommatrices d'énergie telles que les cimenteries, capables de les éliminer dans des conditions environnementales satisfaisantes.

Définitions

Big bags. Sacs contenant jusqu'à 600 kg servant à transporter les engrais ou les semences. Ils sont vidés, préparés en fagots par les exploitants agricoles puis rapportés chez le distributeur. Ils sont ensuite transportés vers des plates-formes de transit où ils sont mis en balle puis expédiés chez les recycleurs.

Déchets phytosanitaires. Ce type de déchets résulte de l'utilisation et du stockage de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides, acaricides, anti-nuisibles) utili-

sés par l'agriculture, les collectivités et certains professionnels.

Les déchets phytosanitaires peuvent être de deux types :

- les emballages qui, après avoir été vidés et rincés, ne peuvent être malgré tout considérés comme des déchets banals : les **emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP)**.
- les produits eux-mêmes qui sont devenus périmés, interdits ou sans usage possible sur l'exploitation : les **produits phytosanitaires non utilisables (PPNU)**.

Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Publication électronique

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

Cité Administrative - 34, avenue Maunoury - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.observatoire41.com

E-mail : infos@observatoire41.com

